

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LANORAIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue au 57, rue Laroche, mardi 4 juin 2024 à 19 h 31.

Sont présents : mesdames Lyne Clermont, Marie-Ève Mondor, Josée Castonguay, conseillères, et messieurs Martin Lavallée, François Boisjoly, conseillers, sous la présidence de monsieur André Villeneuve, maire.

Est absente : madame Lucie Ouellet, conseillère

Assiste également à la séance, monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, à titre de secrétaire de la séance, et madame Brigitte Beauparlant, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

À 19 h 15, le conseil municipal a tenu une séance publique de consultation sur le projet de règlement 1071-83-2024 ayant pour titre « Règlement 1071-83-2024 modifiant le règlement de zonage 269-90 relatif à l'implantation de certains bâtiments municipaux et aux normes relatives aux PGO ».

2024-06-195

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que la séance soit ouverte à 19 h 31.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-06-196

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- | | |
|-----------|--|
| (195) | 1. Vérification du quorum et ouverture de la séance; |
| (196) | 2. Adoption de l'ordre du jour; |
| (197) | 3. Approbation des procès-verbaux du 7 et 27 mai 2024; |
| | 4. Information et suivi de dossiers; |
| | 5. Période de questions; |
| | 6. Administration : |
| | 6.1 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe; |
| (198) | 6.2 Adoption du règlement 135-2024 sur la gestion contractuelle; |
| (199) | 6.3 Adoption du règlement 4-5-2024 modifiant le règlement 4-2001 – Frais de repas et kilométrage; |
| (200) | 6.4 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection; |
| (201-202) | 6.5 Personnel; |
| (203) | 6.6 Demande de consentement municipal – Bell Canada; |
| | 7. Sécurité publique; |
| | 8. Travaux publics : |
| | 8.1 Tracteur – dépôt de soumissions; [reporté] |
| (204) | 8.2 Surveillance – services professionnels; |
| (205) | 8.3 Travaux Chemin de Joliette et rue du Couvent – directive de changement; |
| (206) | 8.4 Garage municipal – services professionnels (architecture, ingénierie et géotechnique); |
| (207) | 8.5 Ponceaux – services professionnels (laboratoire et contrôle qualité des matériaux); |
| | 9. Hygiène du milieu : |
| (208) | 9.1 Nordicité; |
| | 10. Loisirs et culture : |
| (209) | 10.1 Fête nationale – pourboire; |
| (210) | 10.2 Entente de développement culturel; |
| (211) | 10.3 Parcs – services professionnels (arpentage et géotechnique); |
| (212) | 10.4 Affichage (parc, bibliothèque, bannière); |

- (213) 10.5 Piscine municipale;
- (214) 10.6 Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière – adhésion;
- (215) 11. Urbanisme et mise en valeur du territoire :
- (215) 11.1 Certificat de conformité – règlement 1087-2024 (administration des règlements d’urbanisme);
- (216) 11.2 Certificat de conformité – règlement 1088-2024 (ententes relatives aux travaux municipaux);
- (217) 11.3 Adoption du second projet de règlement 1071-83-2024 modifiant le règlement de zonage 269-90 relatif à l’implantation de certains bâtiments municipaux et aux normes relatives aux PGO;
- (218) 11.4 Comité consultatif d’urbanisme;
- (219) 11.5 Demande de dérogation mineure – 440, rue Sainte-Marie;
- (220-232) 11.6 Demandes de permis PIIA;
- (233-238) 12. Courrier;
- (239) 13. Approbation des comptes payés et à payer;
14. Divers;
15. Période de questions;
- (240) 16. Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que l’ordre du jour soit adopté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des conseillers.

2024-06-197

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 7 ET 27 MAI 2024

CONSIDÉRANT QU’une copie des procès-verbaux a été préalablement transmise aux membres du conseil municipal et qu’ils reconnaissent en avoir pris connaissance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que les procès-verbaux du 7 et 27 mai 2024 soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE 19 H 33 À 19 H 38

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2023 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

En vertu de l’article 176.2.2 du Code municipal, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2023 et du rapport du vérificateur externe.

2024-06-198 ADOPTION DU RÈGLEMENT 135-2024 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le Règlement 135-2024 sur la gestion contractuelle, tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-06-199

ADOPTION DU RÈGLEMENT 4-5-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 4-2001 – FRAIS DE REPAS ET KILOMÉTRAGE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le Règlement 4-5-2024 modifiant le règlement 4-2001 – Frais de repas et kilométrage, tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-06-200

AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 2022-06-192, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil municipal affecte à ce fonds un montant de 7 500 \$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 7 500 \$ pour l'exercice financier 2024.

Que les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

La conseillère Josée Castonguay dénonce qu'elle a un intérêt particulier concernant le point suivant et se retire de la séance à compter de 19 h 53. Le quorum est maintenu.

2024-06-201 EMBAUCHE – SAUVETEURS

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a publié une offre d'emploi pour combler des postes de sauveteur;

CONSIDÉRANT QUE la responsable des ressources humaines et la directrice du service de la vie citoyenne ont mené le processus de sélection.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal entérine, suite à la recommandation du comité, l'embauche des personnes suivantes à titre de sauveteur à la piscine municipale pour la saison 2024 :

- Alicia Arcand;
- Dana Arcand;
- Lucas Bouthillier;
- Ludovic Breault;
- Anne Marleau;
- Émilie Marleau;
- Grégoire Boivin;
- Mathias Lemire.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

La conseillère Josée Castonguay réintègre la séance à compter de 19 h 58.

2024-06-202

EMBAUCHE – OFFICIER EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT ADJOINT

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a publié une offre d'emploi pour pourvoir un poste d'officier(ière) en bâtiment et en environnement adjoint(e);

CONSIDÉRANT QUE la responsable des ressources humaines et la coordonnatrice à l'urbanisme ont mené le processus de sélection.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal entérine, suite à la recommandation du comité, l'embauche de monsieur Massinissa Idirène à titre d'officier en bâtiment et en environnement adjoint, poste permanent à temps plein, selon les dispositions de la convention collective en vigueur.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-06-203

DEMANDE DE CONSENTEMENT MUNICIPAL – BELL CANADA

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'autoriser les travaux effectués par Bell Canada près du 427, Grande Côte Est, dans le cadre du projet FA8867 et le plan CM01 – déplacement d'équipement et ajout de poteaux.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-06-204 SURVEILLANCE – SERVICES PROFESSIONNELS

CONSIDÉRANT la résolution 2021-05-175;

CONSIDÉRANT QUE certains travaux prévus à cette résolution ont été retranchés pour être réalisés dans une seconde phase.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

De retenir l'offre de services de la firme GBI au montant de 66 250 \$ (plus taxes) pour la surveillance et la production de plans et devis dans le cadre du projet de réfection des infrastructures du Chemin de Joliette et de la rue du Couvent.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-06-205

TRAVAUX CHEMIN DE JOLIETTE ET RUE DU COUVENT – DIRECTIVE DE CHANGEMENT

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'entériner la Directive de changement (DC-03) visant l'abaissement de deux conduites pluviales et la construction d'un branchement pluvial sur la rue Notre-Dame, et qu'un budget de 27 600 \$ soit prévu à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-06-206

GARAGE MUNICIPAL – SERVICES PROFESSIONNELS (ARCHITECTURE, INGÉNIERIE ET GÉOTECHNIQUE)

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à demander des soumissions par appel d'offres public pour des services professionnels (architecture et ingénierie) pour l'élaboration des plans et devis pour des travaux de construction d'un garage municipal.

Que le directeur général et greffier-trésorier soit également autorisé à demander des prix pour la réalisation de sondages géotechniques dans le cadre de ce même projet.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-06-207

PONCEAUX – SERVICES PROFESSIONNELS (LABORATOIRE ET CONTRÔLE QUALITÉ DES MATÉRIAUX)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

De mandater le Groupe ABS inc. pour le contrôle de la qualité et de la mise en place des matériaux dans le cadre des travaux de remplacement de ponceaux réalisés en 2024 et qu'un montant de 4 614,33 \$ (taxes en sus) soit autorisé à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-06-208 NORDICITÉ

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

De renouveler l'abonnement pour les années 2024 et 2025 au système Nordicité afin de maintenir le suivi des systèmes de télémétrie aux usines de production d'eau potable, de traitement des eaux usées, de même qu'aux postes de pompage, et qu'un montant de 19 200 \$ (taxes en sus) soit prévu à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-06-209 FÊTE NATIONALE – POURBOIRE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que tout pourboire issu de la vente de bière lors de la fête nationale de l'année 2024 ira à l'organisme qui se verra attribuer la tenue du kiosque de restauration en 2025, et ce, jusqu'à concurrence de 400 \$.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-06-210 ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

De mandater le directeur général et greffier-trésorier afin de négocier le renouvellement de l'entente dans le cadre du Programme d'aide aux initiatives de partenariat pour les ententes de développement culturel.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-06-211 PARCS – SERVICES PROFESSIONNELS

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à demander des prix pour la réalisation de sondages géotechniques en prévision de travaux de reconstruction de plateaux sportifs au Parc Gaston-Bettez.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-06-212 AFFICHAGE (PARC, BIBLIOTHÈQUE, BANNIÈRE)

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget de 3 150 \$ pour la réalisation d'affiches et de bannières pour les parcs, la bibliothèque et les événements.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-06-213 PISCINE MUNICIPALE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget de 17 000 \$, à être pris à même le fonds général pour permettre l'extension des heures d'ouverture de la piscine pour la saison 2024.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-06-214 ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES DE LANAUDIÈRE – ADHÉSION

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'autoriser un montant de 150 \$ pour notre adhésion à l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière, pour l'année 2024.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-06-215 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1087-2024 (ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME)

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'accepter le dépôt, par le directeur général et greffier-trésorier, du certificat de conformité approuvé par la MRC de D'Autray pour le Règlement 1087-2024 relatif à l'administration des règlements d'urbanisme, émis le 9 mai 2024.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-06-216 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1088-2024 (ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX)

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'accepter le dépôt, par le directeur général et greffier-trésorier, du certificat de conformité approuvé par la MRC de D'Autray pour le Règlement 1088-2024 sur les ententes relatives aux travaux municipaux, émis le 9 mai 2024.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-06-217

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 1071-83-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 269-90 RELATIF À L'IMPLANTATION DE CERTAINS BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET AUX NORMES RELATIVES AUX PGO

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le second projet de règlement 1071-83-2024 ayant pour titre « Règlement 1071-83-2024 modifiant le règlement de zonage 269-90 relatif à l'implantation de certains bâtiments municipaux et aux normes relatives aux PGO » soit adopté sans modification, tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-06-218

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

De mettre fin au mandat de monsieur François Boulay suite à son désistement en tant que membre du comité consultatif d'urbanisme.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-06-219

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 440, RUE SAINTE-MARIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été saisi d'une demande de dérogation mineure au 440, rue Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement sur les dérogations mineures 1004-2001;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à autoriser une somme des marges latérales de 4,31 mètres alors que l'article 3.4.1.3.3 du règlement de zonage 269-90 prévoit une somme minimale des marges latérales de 6 mètres, autorisant une dérogation de 1,69 mètre;

CONSIDÉRANT l'avis public donné le 17 mai 2024;

CONSIDÉRANT les informations et les documents transmis;

CONSIDÉRANT QUE les projets respectent les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 28 mai 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve la dérogation mineure visant à autoriser une somme des marges latérales de 4,31 mètres alors que l'article 3.4.1.3.3 du règlement de zonage 269-90 prévoit une somme minimale des marges latérales de 6 mètres, autorisant une dérogation de 1,69 mètre, pour le 440, rue Sainte-Marie.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-06-220

DEMANDE DE PERMIS PIIA – RUES DES CABOTEURS ET DE L'ANCRAGE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de nouvelles constructions pour le 12 et le 25, rue des Caboteurs et le 73, rue de L'Ancrage;

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont assujettis au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE ces projets visent la construction d'habitations unifamiliales isolées;

CONSIDÉRANT les plans soumis pour chacun des projets;

CONSIDÉRANT QUE les projets respectent les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 28 mai 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre des demandes de permis de nouvelles constructions aux 12 et 25, rue des Caboteurs et au 73, rue de L'Ancrage.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-06-221

DEMANDE DE PERMIS PIIA – 180, GRANDE CÔTE OUEST

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de construction d'un garage au 180, Grande Côte Ouest;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1085-2023;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction d'un garage de 5,49 mètres par 5,49 mètres en cour avant;

CONSIDÉRANT QUE les plans soumis et les matériaux de revêtement extérieur s'agencent avec le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 28 mai 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis de construction d'un garage en cour avant au 180, Grande Côte Ouest.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-06-222 DEMANDE DE PERMIS PIIA – 304, GRANDE CÔTE OUEST

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de construction d'un garage au 304, Grande Côte Ouest;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1085-2023;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction d'un garage de 8,56 mètres par 9,75 mètres en cour avant;

CONSIDÉRANT QUE les plans soumis et les matériaux de revêtement extérieur s'agencent avec le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 28 mai 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis de construction d'un garage en cour avant au 304, Grande Côte Ouest, conditionnellement à ce qu'un arbre soit planté en cour avant.

À défaut, que le conseil municipal refuse de faire droit à la présente.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-06-223

DEMANDE DE PERMIS PIIA – 784, GRANDE CÔTE OUEST

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de construction d'un garage au 784, Grande Côte Ouest;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1085-2023;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction d'un garage de 4,88 mètres par 6,10 mètres en cour avant;

CONSIDÉRANT QUE les plans soumis et les matériaux de revêtement extérieur s'agencent avec le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 28 mai 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis de construction d'un garage en cour avant au 784, Grande Côte Ouest, conditionnellement à ce qu'un arbre soit planté en cour avant.

À défaut, que le conseil municipal refuse de faire droit à la présente.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-06-224 DEMANDE DE PERMIS PIIA – 840, GRANDE CÔTE OUEST

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de construction d'un garage au 840, Grande Côte Ouest;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1085-2023;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction d'un garage de 7,62 mètres par 13,72 mètres en cour avant;

CONSIDÉRANT QUE les plans soumis et les matériaux de revêtement extérieur s'agencent avec le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 28 mai 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis de construction d'un garage en cour avant au 840, Grande Côte Ouest.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-06-225

DEMANDE DE PERMIS PIIA – 42, RUE DES ÉTANGS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de construction d'une remise au 42, rue des Étangs;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction d'une remise de 2,43 mètres par 3,05 mètres en cour arrière;

CONSIDÉRANT la résolution du conseil municipal #2024-05-173;

CONSIDÉRANT l'intégration de la remise avec le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 28 mai 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis de construction d'une remise au 42, rue des Étangs.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-06-226

DEMANDE DE PERMIS PIIA – 76, RUE DE L'ANCRAGE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de construction d'une remise au 76, rue de L'Ancre;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction d'une remise de 3,05 mètres par 6,10 mètres en cour arrière;

CONSIDÉRANT l'intégration de la remise avec le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 28 mai 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis de construction d'une remise au 76, rue de L'Ancrage.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-06-227

DEMANDE DE PERMIS PIIA – 13, RUE CHAMPAGNE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de rénovations extérieures au 13, rue Champagne;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise les rénovations suivantes :

- Modifier le revêtement extérieur de la remise existante;
- Modifier le revêtement de la toiture de la galerie arrière du bâtiment principal;
- Modifier la galerie arrière du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 28 mai 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis de rénovations extérieures au 13, rue Champagne.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-06-228

DEMANDE DE PERMIS PIIA – 75, RUE LOUIS-JOSEPH-DOUCET

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de rénovations extérieures au 75, rue Louis-Joseph-Doucet;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la rénovation du bâtiment principal en modifiant le revêtement extérieur;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 28 mai 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis de rénovations extérieures au 75, rue Louis-Joseph-Doucet.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-06-229

DEMANDE DE PERMIS PIIA – 383, RUE NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de rénovations extérieures au 383, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la rénovation du bâtiment principal en modifiant le revêtement extérieur de l'arrière du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 28 mai 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis de rénovations extérieures au 383, rue Notre-Dame.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-06-230

DEMANDE DE PERMIS PIIA – 419, RUE SAINTE-MARIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de coupe d'arbre au 419, rue Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise l'abattage d'un févier d'Amérique en cour arrière;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Jean-Sébastien Malo, ingénieur forestier;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne respecte pas les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 28 mai 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal refuse de faire droit à la demande relative à la coupe d'un févier d'Amérique en cour arrière au 419, rue Sainte-Marie, pour la raison suivante : L'arbre présente un niveau de risque moyen et l'ingénieur recommande plutôt l'installation d'un hauban.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-06-231

DEMANDE DE PERMIS PIIA – 427, RUE SAINTE-MARIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de coupe d'arbre au 427, rue Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise l'abattage d'un peuplier en cour avant;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Jean-Sébastien Malo, ingénieur forestier;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 28 mai 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve la coupe d'un peuplier en cour avant au 427, rue Sainte-Marie.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-06-232

DEMANDE DE PERMIS PIIA – 485, RUE NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de coupe d'arbres au 485, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise l'abattage de deux mélèzes (tiges #4 et #5) situés en cour avant et de deux érables argentés (tiges #6 et #8) situés en cour arrière;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Jean-Sébastien Malo, ingénieur forestier;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte partiellement les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 28 mai 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve la coupe de l'arbre identifié au rapport de monsieur Jean-Sébastien Malo, ingénieur forestier, comme étant la tige #8 (érable argenté) en cour arrière, et de refuser la demande de permis d'abattage d'arbre pour les trois autres arbres (tiges #4, #5 et #6) au 485, rue Notre-Dame, pour la raison suivante : Les arbres sont sains.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-06-233 AU BORD DES MOTS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

D'autoriser les conseillères Lyne Clermont et Marie-Ève Mondor à assister à la fête de fin d'année de l'organisme Au bord des mots le 6 juin prochain.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-06-234 FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

De verser un montant de 100 \$ à l'organisme Fondation québécoise du cancer.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-06-235 OBV L'ASSOMPTION

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Qu'un montant de 229,95 \$ (taxes incluses) soit autorisé pour notre adhésion à OBV L'Assomption pour l'année 2024.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-06-236 RÉVISION DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE POUR LES TAXES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – APPUI

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent déboursier 50 % des coûts pour le service de la Sûreté du Québec selon le règlement prévu à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée;

CONSIDÉRANT QUE le taux de taxe de la Sûreté du Québec est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

De demander formellement au gouvernement du Québec une révision de la *Loi sur la fiscalité municipale* relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec.

De transmettre la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, à la députée de Berthier et ministre du Tourisme, madame Caroline Proulx, et à la Fédération des municipalités du Québec.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-06-237

RÉSEAU DES AIDANTS NATURELS D'AUTRAY

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'autoriser les conseillères Lyne Clermont et Lucie Ouellet à assister à la célébration du 30^e anniversaire de l'organisme Réseau des aidants naturels D'Autray (RANDA) le 11 juin prochain, et qu'un montant de 20 \$ soit autorisé à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-06-238

CLÔTURES – PASSAGE PIÉTONNIER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a prévu aménager un passage piétonnier sur le lot 6 405 728;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité et des propriétaires des lots adjacents de clôturer cet espace.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à prendre entente avec les propriétaires des lots 6 405 727 et 6 405 729 concernant les modalités et le partage des frais pour l'installation de clôtures mitoyennes.

Que les sommes encourues pour l'installation de ces clôtures soient prises à même le fonds général.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-06-239

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes payés et à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture par le directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que les comptes payés et à payer incluant les salaires, présentés par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 1 067 683,03 \$ (524998 À 525148, PA 1517 à PA 1541, 13038 à 13041, 13061 à 13138) soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE 20 H 47 À 20 H 59

2024-06-240

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée 21 h.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

André Villeneuve, maire

Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier

Je, André Villeneuve, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Villeneuve, maire